

Association de Défense et d'Initiatives

Collines de Magnan-La Conque-Estienne d'Orves-Place et Collines Saint Philippe

W062001542

Siret:83388030500010

Mail: adi.06000nice@orange.fr

« Aimer la course ; la course des mai ».

« Vira Lou Maï »

Evènement sportif de l'Association ADI.

1^{ère} Edition le 25 Mai 2024. Départ 10h Parking du Parc Estienne d'Orves. NICE

Des bénévoles assurent la sécurité de l'épreuve tout au long du parcours.

Règlement de la Course :

<u>Article 1 : « La course des Mai « ou en niçois » Vira Lou Maï » est une organisation de l'Association ADI, Corniche de Magnan-Conque et Estienne d'Orves qui a le soutien de la Ville de Nice et Le Département 06 des Alpes Maritimes.</u>

Article 2: « La course des mai » est ouverte à toute personne ayant 16 ans minimum le jour de la course. Donc à partir des U 18 Cadets jusqu'aux Masters M 10.

<u>Article3</u>: Toutes les catégories peuvent s'inscrire (hommes-femmes) pour le même parcours.

<u>Article 4 : Le parcours mesure 12 KMS pour un départ et une arrivée sur le parking du parc D'Estienne d'Orves à Nice. 10 kms sur route et le reste dans le parc. Un plan est en pièce jointe.</u>

- <u>Article 5</u>: Les dossards sont à retirer à partir de 8h30 au niveau de l'entrée du parc d'Estienne d'Orves. Les épingles à nourrice sont fournies et seront restituées.
- Article 6 : Le départ est donné à 10 heures.
- Article 7 : Les dossards doivent être portés de manière lisible.
- <u>Article 8 : Deux stands de ravitaillement en eau se trouvent sur le parcours dont un en bas de l'Avenue Pierre Emmanuel et un Place Francis Laï.</u>
- <u>Article 9</u>: Une collation sera distribuée en fin de parcours avec une barre céréale, un fruit, une compote en gourde et une eau en échange des épingles à nourrice. Des poubelles seront à disposition. Les dossards seront offerts.
- <u>Article 10</u>: Une vente de boissons et restauration rapide sera assurée sur place contre des jetons jaunes et bleus achetés au préalable avant de rentrer dans le parc ;
- <u>Article 11 : AUCUNE TRANSACTION MONETAIRE NE POURRA SE FAIRE DANS L'ENCEINTE DU PARC ; deux caisses sont à disposition pour échanges d'euros contre jetons à l'entrée principale du parc.</u>
- Article 12: Des toilettes seront à disposition dans l'enceinte du parc d'Estienne d'Orves.
- <u>Article 13</u>: L'épreuve sera couverte par une police d'Assurance souscrite auprès de GAN ASSURANCES agence Berlioz.
- <u>Article 14</u>: Une assistance médicale sera assurée par l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers.
- Article 15: Le montant de l'inscription est de 12€; Toute inscription peut se faire sur le lien communiqué en utilisant le QR Code sur le flyer et affiche ou en direct sur le lien :https://timingzone.com/evenement/vira-lou-mai-2024/; Toute personne inscrite et en ordre de paiement ne participant pas à l'épreuve ne sera remboursée qui si l'organisation est prévenue par mail 48 h avant le jour de la course; Aucun désistement ne sera enregistré par téléphone;
- <u>Article 16</u>: La date limite d'inscription est fixée à 4 Jours avant la date de l'épreuve ; Passé cette date butoir, une majoration de 3€ sera appliquée.
- Article 17: Les coureurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité; Chaque participant sera à jour de ses cotisations et de son certificat médical.
- <u>Article 18</u>: Les données personnelles pourront être utilisées uniquement et exclusivement pour la rédaction des listes de résultats, pour les services informatiques et les communiqués de presse.

<u>Article 19</u>: Les concurrents autorisent l'organisation de la Course des Mai -Vira Lou Maï à utiliser leurs noms, leurs photos et leur temps de parcours pour les besoins de la presse écrite, parlée et télévisée.

<u>Article 20</u> : L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou défaillance consécutif à un mauvais état de santé.

<u>Article 21 : </u> Une consigne non surveillée sera à disposition pour les participants proche du ravitaillement en fin de course.

<u>Article 22</u> : L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation d'effets personnels survenus pendant l'épreuve.

<u>Article 23</u>: Tout engagement pris par chaque participant lors de son inscription est ferme et définitif et implique la bonne prise de connaissance et l'acceptation du règlement ; Tout participant ne respectant pas le règlement sera exclu de l'épreuve immédiatement.

Article 24 : Tout litige sera élucidé par l'organisateur.

<u>Article 25 : Les récompenses seront remises aux trois premières femmes et aux trois premiers hommes catégories confondues et la première ou le premier de chaque catégorie sans le cumul du scratch.</u>

Le covoiturage est fortement recommandé. Les lignes de bus 64 et 75 Arrêt Beau Site desservent ce lieu.